



## ***Propos liminaires à la Séance Ordinaire du 18 novembre 2025 du CSE***

---

En tant que secrétaire du CSE, et au nom de ses élus, je souhaite ouvrir cette réunion par une déclaration exprimant notre profonde inquiétude, mais surtout notre désapprobation quant à la gestion des risques psychosociaux (RPS) au sein des CCI d'Occitanie.

Depuis le début de cette mandature, pas moins de quatre dossiers RPS avérés ont fait l'objet d'enquêtes et ont ainsi été portés à la connaissance de l'employeur régional, révélant des situations de souffrance au travail graves et persistantes. Il s'agit des CCI du Gard, des Pyrénées-Orientales, du Lot et de l'Aude.

Cette réalité est particulièrement alarmante, tant par le nombre de CCI concernées, que par la brièveté de la période (2022–2025). Pire encore, loin de s'atténuer, les situations de mise en danger continuent de se multiplier comme en témoigne les témoignages quasi-quotidiens que les élus du CSE reçoivent.

Malgré la gravité des faits, nous constatons une inaction préoccupante de la CCI Occitanie, particulièrement lorsqu'il s'agit de mettre en cause des Directeurs Généraux identifiés comme responsables de ces situations de RPS. Ce silence et cette absence de réaction à l'encontre de ces responsables entretiennent un sentiment d'impunité, au détriment de la santé et de la sécurité des collaborateurs, qu'ils soient témoins ou victimes de ces agissements.

Nous dénonçons également le fait que le pilotage des plans de remédiation soit confié aux responsables des faits eux-mêmes, sans reprise en main par la CCIR alors même que celle-ci est l'employeur régional et porte la responsabilité première en matière de protection des salariés notamment en terme de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT). Cette situation est non seulement inacceptable, mais elle constitue un frein majeur à la résolution des RPS, ainsi qu'à leur prévention.

D'autres situations sont identifiées dans d'autres CCI que celles évoquées, notamment individuelles, et leur traitement n'en semble pas moins négligé par l'employeur régional. Nous constatons par ailleurs que l'employeur régional semble dépourvu de tout pouvoir effectif en matière de SSCT, et plus particulièrement sur le sujet des RPS avérés, alors qu'il assure la présidence du CSE. Ces contradictions révèlent une défaillance structurelle dans la gouvernance des CCI d'Occitanie.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'absence de protection des collaborateurs en souffrance, dont certains sont aujourd'hui en situation de danger. Les rapports d'expertise confirment les faits, les alertes ont été émises, et pourtant, aucune action concrète n'a été engagée pour garantir leur sécurité.

Ce manque répété d'action suffisante peut être assimilé à de la maltraitance institutionnelle, et rend l'employeur régional complice des situations de RPS identifiées et non résolues.

Nous demandons solennellement que ces sujets soient traités avec le sérieux et l'engagement qu'ils requièrent. Nous exigeons la mise en œuvre de mesures concrètes, incluant la prise en



charge des plans de remédiation par la direction régionale. Ainsi, comme pour tout collaborateur mis en cause pour des risques psychosociaux (RPS), comme à la CCI des Pyrénées-Orientales où des sanctions « conséquentes » ont été mises en œuvre, nous attendons que des sanctions de même nature soient appliquées à l'encontre des responsables identifiés dans les CCI de l'Aude et du Lot.

Dans un environnement particulièrement malmené, budgétairement et structurellement, il est impératif de restaurer la confiance, de protéger les salariés et de garantir un environnement de travail respectueux des droits fondamentaux.

Pour conclure, ces propos liminaires à notre CSE, nous allons saisir CCI France sur ce sujet. En effet, lors de l'Instance Nationale de Représentation du Personnel du 15 octobre dernier à CCI France, son Président a proposé son intervention en cas de blocage sur les enquêtes RPS. Nous considérons que pour les CCI de l'Aude et du Lot les réponses de la CCIR ne sont pas à la hauteur des enjeux. Copie de ce courrier, sera envoyé aux tutelles régionale et nationale ainsi qu'aux Inspecteurs du Travail des territoires concernés.

Nous espérons qu'avec leur aide nous obtiendrons des avancées afin de remédier aux graves problèmes de RPS rencontrés et à l'impunité qui semble régner quand on est au sommet de la hiérarchie.